

Compte-rendu réunion GT « Concertations métropolitaines » du 22 mars 2016

Elus, collaborateurs et partenaires présents : Patrick Jarry, Flora Forjonnel (Nanterre), Jacques JP Martin (Nogent/Marne), Daniel Breuiller (Arcueil), Claude Capillon et Julie Rodriguez (Rosny-sous-Bois), Claudette Nirascou (Saint-Ouen), Martine Marchand-Prochasson, Alain Le Thomas, Ernesto Castillo (Bagneux), Antoine Cassan (Région), Héloïse Filez (CD 92), Daniel Béhar et Manon Loisel (Arcadie), Lucie Anizon (Institut de la Concertation), Luc Picot (Décider ensemble), Cécile Denis, Alix Boyer, Sylvain Cognet, Nicolas Jean et André Jaunay (Paris Métropole)

Elus et collaborateurs excusés : William Delannoy (Saint- Ouen), Pauline Véron, Pierre Mansat et Julien Antelin (Paris), Philippe Laurent (Sceaux), Didier Bariani (Région), Louis Vogel (Communauté Melun Val de Seine), Alain Schumacher (Montfermeil), Pascal Pelain (Villeneuve-la-Garenne), Valentine Becker (Boulogne-Billancourt), Dominique Alba (APUR), Flora Brett-Visset (Chevilly-Larue)

1. Audition des élus pilotes de l'étude « Vision stratégique du Grand Paris »

Cette étude démarre au moment où les différentes institutions territoriales (EPT, MGP, EPCI, etc.) vont peu à peu commencer d'élaborer leurs projets de territoires. La définition de modes de convergences entre ces entités apparaît alors essentielle et suggère la recherche d'une **vision métropolitaine partagée**. L'étude menée au sein de Paris Métropole doit permettre de favoriser cette recherche et l'articulation entre les différents projets des territoires.

Il est admis comme principe fondamental que chaque collectivité, institution et acteur de l'espace métropolitain est doté d'une légitimité spécifique et que l'espace métropolitain doit être avant tout un **espace de connaissance mutuelle et de concertation, afin qu'émergent une conscience métropolitaine et un citoyen métropolitain**.

Les processus métropolitains sont marqués dans le monde –et chez nous- par un déficit d'implication des habitants et de la société civile.

- Présentation du projet d'étude « Vision stratégique du Grand Paris »

Phase 1 : constitution d'un **groupe d'une vingtaine d'élus** invités à contribuer à l'élaboration d'une vision du Grand Paris sur la base d'une étude des caractéristiques locales du territoire métropolitain. Rendu d'un document d'interpellation livrant une représentation claire, fédératrice et complète du fait métropolitain. L'objectif final étant de favoriser des convergences entre les différents territoires de la métropole.

Phase 2 : concertation avec les publics métropolitains (élus et acteurs métropolitains ; acteurs socio-économiques ; habitants, usagers) à partir de l'été 2016 pour construire une vision du fait métropolitain tel qu'il est vécu.

Il est suggéré que la concertation conduise à une vraie participation des publics voire à une co-construction du projet et non à une simple action informative.

Il est finalement proposé que les 2 groupes « **Vision stratégique du Grand Paris** » et « **Concertations métropolitaines** » soient en étroite interaction.

2. Présentation des centres de ressources « Décider ensemble » et « Institut de la concertation »

- *Décider ensemble* : centre de ressources et cercle de réflexion ayant vocation à sensibiliser les décideurs à la concertation, à professionnaliser les différents acteurs institutionnels, à être un observatoire de la gouvernance territoriale en matière d'initiative de concertation. Il réunit des personnes morales.
- *Institut de la concertation* : centre de ressources travaillant avec et pour un réseau de praticiens et de chercheurs – qui sont membres à titre individuel -, réseau comportant plus de 300 membres sur le territoire métropolitain. Espace de dialogue et d'échange de bonnes pratiques ayant vocation à créer du lien entre les différents acteurs.

Luc Picot (Décider ensemble) rappelle qu'en amont de tout processus de concertation il faut définir :

- Les objectifs visés : légitimer un projet ? Obtenir des informations supplémentaire (ex : savoir d'usage) ? Créer une expérience citoyenne de la concertation (vertu pédagogique de la concertation) ?
- Le moment : association des publics en amont ? En aval ? Les deux ?

Il conseille également de multiplier les arènes de concertation – plus ou moins fermées selon les publics et les objectifs- pour un même projet ainsi que de toujours faire un retour au public sur l'expérience de travail commun.

Lucie Anizon (Institut de la concertation) rappelle que dans tout processus de concertation il faut créer de la confiance avec les publics en leur disant clairement ce que l'on attend d'eux et la façon dont sera utilisé leur travail. Elle insiste sur la nécessité de favoriser le temps moyen voire le temps long dans le cadre de la participation.

❖ *Constats sur l'état de la concertation à l'échelle métropolitaine :*

- Les élus constatent que le processus métropolitain se fait sans les habitants, ce qui le rend flou à leurs yeux et provoque leur désintérêt. Or la **métropole ne peut se faire sans les habitants**. D'où la nécessité d'organiser une concertation à l'échelle

métropolitaine, nécessairement complexe : qui consulter ? Comment ? Sur quel thème ?
Comment associer les publics de grande couronne ?

- La métropole manque de réseaux d'acteurs et de lieux neutres dédiés à la concertation.
- Les élus métropolitains manquent d'outils de concertation.
- Il importe, dans un espace métropolitain qui ne peut être réductible à une institution, de poser et de partager les questions de sens et les questions politiques, de ne pas se limiter aux questions institutionnelles.
- Il est essentiel d'associer les acteurs autres que les collectivités territoriales.

Conclusions et préconisations :

- Il est proposé d'associer les deux centres de ressources accueillis ce jour au travail du groupe « Concertations métropolitaines ».
- Cette réunion a permis de comprendre que les **outils de concertation** sont essentiels dans la mise en place de la participation des acteurs métropolitains. La réflexion sur les outils aide à préciser les objectifs. La concertation relève de méthodes précises.
- L'organisation de la concertation métropolitaine nécessite donc la mise en place d'une **ingénierie de la participation** et d'une **boîte à outils** au service des élus. Ces outils doivent être assez opérationnels, réutilisables et adaptés à des périmètres variables selon les problématiques. La **collecte et l'analyse des bonnes pratiques d'intérêt métropolitain** (y compris dans les autres grandes métropoles), réalisées notamment avec l'appui de Décider ensemble, doivent permettre de construire cette ingénierie.
- Le constat de l'absence évidente d'un **réseau d'acteurs de la concertation** à l'échelle métropolitaine appelle une action de Paris Métropole en faveur du renforcement des synergies et de la professionnalisation de ces acteurs. Pour ce faire, le Syndicat pourra se rapprocher de l'Institut de la Concertation afin de s'appuyer sur son réseau d'acteurs membres répartis sur le territoire francilien.
- Le groupe de travail « Concertations métropolitaines » est chargé de faire des propositions pour la mise en place de la phase 2 de l'étude « Vision stratégique du Grand Paris ».